

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE COLMAR
COMMUNE DE WICKERSCHWIHR



Procès-verbal des Délibérations
du Conseil Municipal de la commune de Wickerschwihr
Séance du 27 février 2023
PV n°2/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 du mois de février à 19h30, les membres du Conseil Municipal de Wickerschwihr se sont réunis en séance ordinaire dans la salle De Lattre, sur invitation qui leur a été adressée le 21 février 2023 par le Maire, conformément aux articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents

Mme CARRE Sandrine
Mme DAUSSE-CONTRERAS Lyubica
M. DIETRICH Antony
M. FLESCH Christian
M. LEY Richard
M. MEYER Philippe
M. RINGLER Adrien
M. RINGLER Jean-Jacques
M. SCHELCHER Jean-Luc
Mme TROESCH Corinne
Mme UTARD Danièle
M. VAUVILLIER Lionel

La conseillère suivante est excusée et a donné procuration

Mme FRIEH Nicole a donné procuration à M. LEY Richard

Le conseiller suivant est excusé

M. NEYER François

Secrétaire de séance désigné

Mme DAUSSE-CONTRERAS Lyubica

Secrétaire de séance auxiliaire désignée

Mme RUCH Katia, Secrétaire de Mairie

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr
--

Séance du 27 février 2023

A l'ouverture de la séance, Le Maire constate la présence de 13 conseillers présents ou représentés sur 14.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2023
3. Report des travaux de réaménagement de la Grand Rue et reprise du projet de rénovation et sécurisation de la Rue de Gaulle
4. Détermination du nombre de postes d'adjoints suite à la démission de la 1^{ère} adjointe
5. PEGAS – Plan Communal de Sauvegarde
6. Travaux 2023 subventionnables
7. Terre du Muguet : Extension du réseau ENEDIS
8. Ecole maternelle – Répartition des élèves par commune de résidence
9. Allocation de vétérance sapeurs-pompiers volontaires
10. Actualisation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par les opérateurs de télécommunications
11. Retour des comptes rendus des diverses commissions
12. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Désignation d'un secrétaire de séance conformément aux articles L.2121-15 et L.2121-21 du CGCT.

Mme DAUSSE Lyubica propose sa candidature en tant que secrétaire de séance.

Mme RUCH Katia, Secrétaire de Mairie, est proposée comme secrétaire auxiliaire.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

**VU les articles L.2121-15 et L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ;
ENTENDU les explications du maire ;**

- 1. désigne Mme DAUSSE-CONTRERAS Lyubica en qualité de secrétaire de séance.**
- 2. désigne Madame RUCH Katia, Secrétaire de Mairie, en qualité de secrétaire auxiliaire.**

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 janvier 2023

Ce point est présenté par M. le Maire.

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 janvier 2023.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal a fait l'objet d'un envoi aux conseillers sous forme électronique le 21 février 2023. Mme UTARD demande à ce que les procès-verbaux soient mis sur le site de la commune et non que les comptes rendus. Elle rappelle que c'est une obligation depuis le 1^{er} juillet 2022, et délibérée le 19 septembre 2022.

Il est proposé de les approuver.

**Aucune observation n'ayant été formulée à ce jour.
le procès-verbal est approuvé à l'unanimité
des membres présents ou représentés**

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 27 février 2023****3. Report des travaux de réaménagement de la Grand Rue et reprise du projet de rénovation et sécurisation de la Rue du Général de Gaulle**

Ce point est présenté par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire présente Monsieur BIANCO de la société CARDOMAX qui est venu exposer l'étude de sécurité qui a été menée pour la Rue du Général de Gaulle.

Monsieur BIANCO rappelle qu'une étude a déjà été menée en 2002 avec un complément en 2008 et qu'au vu de l'évolution des normes, il a été nécessaire de la réactualiser.

Monsieur BIANCO présente les différents aspects, à travers 4 points, à savoir : le diagnostic, les objectifs, les propositions et l'estimation des dépenses.

Il précise également que cette étude a, pour but, de sécuriser la Rue du Général de Gaulle en réduisant notamment la vitesse pour protéger les piétons, en permettant un cheminement piéton continu. Il propose également de réorganiser ou de supprimer les stationnements et de sécuriser les intersections.

Monsieur BIANCO informe également les membres du Conseil Municipal de l'estimation des dépenses pour ces travaux de sécurisation. En effet, ces coûts sont estimés à 500 000 € H.T. pour la commune et de 220 000 € H.T. pour le Département. Dans le cas d'une volonté de débiter les travaux d'aménagement en 2024, Monsieur Bianco informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire la demande de maîtrise d'œuvre avant fin juin 2023.

Les points suivants sont présentés par Monsieur le Maire.

Pour rappel, dans le cadre de la définition des priorités en terme de voirie, en début du mandat, il était établi que la Grand Rue et la Rue du Général de Gaulle étaient considérées comme prioritaire en raison de leur vétusté et leur quasi-absence de dispositifs de sécurisation.

L'ADAUHR avait été mandatée pour réaliser une étude pour le réaménagement de la Grand Rue. Un premier estimatif avait permis d'établir le coût global des travaux à environ 1 500 000 euros.

Dans le cadre du renouvellement nécessaire des conduites d'eau par Colmar Agglomération, les travaux de voirie dans la Grand Rue semblaient emporter la priorité par rapport à la Rue du Général de Gaulle.

Suite à la remise de l'étude de sécurisation de la Rue du Général de Gaulle et la survenance d'autres facteurs, il apparaît que cette priorité mérite d'être redéfinie pour les raisons suivantes :

- Le coût global estimé des travaux de réfection de la Rue de Gaulle est trois fois inférieur à celui de la Grand Rue. De plus, la CEA prend en charge la réfection de la chaussée centrale et offre une aide financière supplémentaire, ce qui permet d'alléger le coût final. Face à une attente forte des administrés et la volonté de tenir tout de même les engagements de campagne en terme de voirie, le projet dans cette rue reste ainsi plus accessible financièrement pour pouvoir le concrétiser durant ce mandat.
- Les travaux de rénovation des conduites d'eau de la Grand Rue devront nécessairement s'étaler sur deux années (2024-2025), pour des raisons techniques, laissant peu de marge de manœuvre pour lancer des travaux importants en fin de mandat.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 27 février 2023**

A ce titre, le Maire informe le Conseil municipal du chiffrage réactualisé pour la mise en souterrain du réseau basse tension par le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin. Pour rappel, la Rue du Général de Gaulle dispose encore d'une portion de voirie en réseau aérien ; par ailleurs, il est à noter que certains mâts sont de plus en plus en souffrance, face aux différents raccordements accumulés ces dernières années.

En cas d'accord de principe, le syndicat pourra acter la volonté de la commune de poursuivre une étude plus approfondie sur ces travaux d'enfouissement.

Au vu de ce qui précède, l'ensemble des membres du Conseil Municipal ne souhaite pas donner d'accord de principe et souhaite d'abord avoir une visibilité budgétaire avant de délibérer sur le sujet. Il a été décidé de reporter cette délibération au mois de mars, après le débat d'orientation budgétaire.

4. Détermination du nombre de postes d'adjoints suite à la démission de la 1^{ère} adjointe

Ce point sera présenté par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que Monsieur le Préfet ayant acté la démission de Madame Danièle UTARD, au poste de 1^{ère} adjointe, le Conseil Municipal peut, à l'occasion de la démission d'un adjoint, prendre une délibération afin de réduire le nombre des adjoints (circulaire du 11 juin 1985 ; TA Amiens, 20 décembre 1990, préfet de la Somme c/commune d'Amiens, JCP 1991 IV, p. 246).

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération n°3 du 28 mai 2020, le Conseil Municipal avait fixé le nombre d'adjoints à 3.

Si le conseil ne se prononce pas pour la réduction du nombre d'adjoints ou décide de maintenir le nombre d'adjoints, il y aura lieu de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Il explique également que le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant (art. L.2122-7-2 du CGCT). Si ce n'est pas le cas, il explique que le nouvel adjoint élu en remplacement de celui qui avait cessé ses fonctions prend place au dernier rang du tableau des adjoints, et les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent alors d'un cran.

Suite à la démission de Mme UTARD au poste de 1^{ère} adjointe, il n'y a plus que 2 adjoints en fonctions.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose de passer au vote sur le nombre d'adjoints, à savoir maintenir le nombre d'adjoints à trois ou réduire ce nombre d'adjoints à deux.

Monsieur Jean-Jacques RINGLER, Conseiller Municipal, ne souhaitant pas prendre part au vote, décide de quitter la salle.

Monsieur le Maire demande donc aux membres présents dans la salle s'ils souhaitent réduire le nombre d'Adjoints, donc de ne pas procéder à l'élection d'un adjoint en lieu et place du poste devenu vacant. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la réduction du nombre d'adjoints de trois à deux.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr

Séance du 27 février 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à

- **4 voix POUR**
- **8 voix CONTRE**
- **0 Abstention**

1. décide de ne pas réduire le nombre d'adjoints et de maintenir ainsi le nombre de trois d'Adjoints au Maire, conformément à la délibération n°3 du 28 mai 2020.

Monsieur le Maire propose que MM. SCHELCHER et DIETRICH actuellement 2^{ème} et 3^{ème} adjoint remontent respectivement d'un cran dans l'ordre, soit 1^{er} et 2^{ème}, avec une délégation de signature au 1^{er} adjoint et au 2^{ème} adjoint.

Il est proposé la délibération suivante :

**Le conseil municipal à
11 voix POUR
1 Abstention**

1. approuve l'ordre suivant :

- **Monsieur SCHELCHER Jean-Luc, actuellement 2^{ème} adjoint, est proclamé 1^{er} adjoint** et immédiatement installé dans ses fonctions, tout en conservant ses délégations définies par arrêté municipal du 3 juin 2020.
- **Monsieur DIETRICH Antony, actuellement 3^{ème} adjoint, est proclamé 2^{ème} adjoint** et immédiatement installé dans ses fonctions, tout en conservant ses délégations définies par arrêté municipal du 17 août 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délégation de fonction qui étaient accordées à Madame UTARD, à savoir les finances et le budget seront attribuées au 1^{er} adjoint.

Il est procédé dès lors aux opérations de vote pour l'élection d'un troisième adjoint.

Monsieur Le Maire propose la candidature de Madame DAUSSE-CONTRERAS Lyubica et demande s'il y a d'autres candidats.

Aucun autre candidat ne s'est manifesté, il est alors procédé au déroulement du vote.

Le vote a donné les résultats ci-après :

Il est proposé la délibération suivante :

**Le conseil municipal à
11 voix POUR
0 voix CONTRE
1 Abstention**

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 27 février 2023****A obtenu : Madame DAUSSE-CONTRERAS Lyubica – 11 Voix**

Mme DAUSSE-CONTRERAS Lyubica est désignée en qualité de 3ème Adjointe au Maire. Monsieur le Maire la félicite et lui remet officiellement l'écharpe tricolore d'adjoint.

Mme DAUSSE-CONTRERAS Lyubica se verra recevoir les délégations suivantes :

- Affaires sociales
- Affaires scolaires, périscolaires et culturelles
- Relations avec les services intercommunaux des EPCI, interministériels et associatifs relevant des domaines intéressés cités à l'article présent.
- Relations avec les instances des forces de l'ordre et sanitaires ainsi que celles avec le service incendie de la commune.

Un arrêté municipal de délégation sera pris en ce sens.

Mme Danièle UTARD continuera à siéger aux instances externes et commissions internes suivantes, à savoir :

Instances externes :

- Regroupement Pédagogique Intercommunal
- Affaires de collège
- SYMAPAK et AGYMAPAK
- Réseau Francophone de Ville Amie des Aînés

Commissions internes :

- Commission appel d'offres
- Commission Communication
- Commission Affaires Sociales, des Jeunes et des Séniors
- Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires
- Conseil Municipal des Jeunes

5. PEGAS – Plan Communal de Sauvegarde

Ce point est présenté par Monsieur RINGLER Jean-Jacques

Monsieur RINGLER Jean-Jacques fait un compte-rendu de la commission PEGAS qui s'est déroulée le vendredi 17 février 2023.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 27 février 2023**

Monsieur RINGLER Jean-Jacques rappelle que depuis le conseil municipal du 5 décembre 2022, le Plan Communal de Sauvegarde a évolué. En effet, Monsieur RINGLER Jean-Jacques indique que le texte de référence en matière de Plan Communal de Sauvegarde (PCS) vient de changer en le faisant évoluer vers un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PIS).

Ce Plan Communal de Sauvegarde sera présenté lors d'un conseil municipal pour approbation et fera l'objet d'un arrêté après approbation qui sera transmis en préfecture et à Colmar Agglo.

Monsieur RINGLER Jean-Jacques précise également que les différents plans ont été mis à jour avec le concours de Colmar Agglomération qui a même situé les nouvelles maisons non encore déclarées "finies".

Il précise que la nomenclature des Aléas (Risques Naturels ou Technologiques) prend en compte les 4 risques que la Préfecture a spécifié notamment, phénomènes météorologiques extrêmes, crise sanitaire, pollution de l'air, canicule, coupure de courant et incendie de bâtiment.

Il indique qu'en ce qui concerne les vulnérabilités, 41 personnes ont été recensées comme étant vulnérables. La liste des personnes « isolées » a été vérifiée et il précise que cette liste sera incluse dans le cartable placé dans les coffrets des secteurs. Madame Utard souligne, à nouveau, l'importance de coordonner cette liste avec celle des affaires sociales.

Monsieur RINGLER Jean-Jacques rappelle que la création de la Réserve Communale de Sécurité Civile doit faire l'objet d'une délibération du conseil et que la commune devra établir le règlement qui décrit son rôle, son fonctionnement, les moyens et ses limites éventuelles. Ce règlement devra être transmis à la Préfecture et le SDIS.

Monsieur RINGLER Jean-Jacques indique que toute personne bénévole valide peut faire partie de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Il informe également que la réglementation impose qu'un exercice fictif sur table soit fait tous les 5 ans d'après un scénario défini.

6. Travaux 2023

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Comme évoqué lors du conseil municipal du 23 janvier dernier et en vue de la prochaine Commission des Finances, il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur les divers travaux 2023 (cf. tableau). A savoir, que pour l'obtention d'une subvention, le projet de travaux doit être soumis à délibération par le conseil municipal.

Monsieur le Maire explique que 3 niveaux de priorité ont été définis (3 couleurs : rouge, orange et jaune) dans le tableau des projets 2023 et que le but de ce dernier, est de montrer ce qui a été répertorié en éventuels travaux. Il explique que certains de ces travaux sont subventionnables.

Il précise aussi que pour obtenir la subvention au titre de la DETR, il faut délibérer ce jour car le délai est fixé jusqu'au 28 février 2023. Un projet est concerné par cette subvention, il s'agit de la fourniture et pose de portails au niveau de l'aire de jeux et du stade. Une subvention sera également sollicitée auprès de la CEA.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 27 février 2023**

Madame UTARD intervient en expliquant qu'il y a d'autres priorités et souhaite que soit rajouter dans le tableau des travaux 2023 : le remplacement des tables à l'école, la rue de la chapelle – M. le Maire indique les discussions liées à ce projet sont en passe d'être clôturée en raison de l'absence d'accord du Maire de Porte du Ried dans le cadre d'un échange de ban communal - la marquise au 32 Grand-Rue, l'électrification de la rue du Muguet, le WC handicapé à la salle des fêtes.

Les membres du conseil municipal désirent attendre d'avoir une visibilité budgétaire avant de se prononcer sur l'ensemble des travaux mais souhaitent toutefois délibérer sur les travaux relatifs à la fourniture et pose de portails au niveau de l'aire de jeux et du stade.

Il sera proposé la délibération suivante :

**Le conseil municipal
à l'unanimité**

- 1. décide de demander la subvention au titre de la DETR et auprès de la CEA pour la fourniture et pose de portails au niveau de l'aire de jeux et du stade.**
- 2. charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

7. Terre du Muguet : Extension du réseau ENEDIS

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Suite à la prise de délibération du conseil municipal du 19 septembre 2022, sur la convention de rétrocession, il y a lieu aujourd'hui de délibérer sur la prise en charge de l'extension du réseau ENEDIS par la commune, pour un montant de 3 448.47 € H.T. initialement fixé à 8 969.33 € H.T. pour lequel le conseil n'a pas souhaité délibérer en septembre 2022.

Cette contribution financière représente une extension de 20 m en dehors du terrain d'assiette du projet.

Il est proposé la délibération suivante :

**Le conseil municipal
à l'unanimité**

- 1. approuve la prise en charge de l'extension du réseau ENEDIS par la commune pour un montant de 3 448,47 € H.T.,**
- 2. décide d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2023,**
- 3. charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

8. Ecole maternelle – Répartition des élèves par commune de résidence

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire souhaite informer les membres du conseil municipal, sur la répartition des élèves par commune de résidence pour l'école maternelle intercommunale de Bischwihr pour l'année scolaire 2022/2023, et de son impact financier pour la commune.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 27 février 2023**

Tous les ans, sont comptabilisés le nombre d'enfants de chaque commune qui vont à la maternelle à Bischwihr. Ceci a un coût, ce dernier est supporté par le Syndicat du Ried Brun. Monsieur le Maire explique que l'année dernière au niveau de la maternelle, Bischwihr avait 38 enfants, Fortschwihr 26 enfants, et Wickerschwihr 20 enfants et qu'à cela se rajoute les dérogations scolaires. Chaque commune a plus ou moins un pourcentage de participation.

Il se trouve que cette année 2022/2023, il y a 29 enfants de Wickerschwihr qui vont à la maternelle, ce qui coûte à la commune 12 763 € de plus. Monsieur le Maire souhaitait faire part à l'ensemble du conseil de cet élément.

9. Allocation de vétérançe sapeurs-pompiers volontaires

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'actualisation des données administratives pour le paiement de l'allocation de vétérançe des sapeurs-pompiers volontaires, il résulte qu'un certain nombre de sapeur-pompier volontaire apparaissent dans le fichier alors qu'ils sont décédés.

Lors du décès d'un sapeur-pompier volontaire, la commune a le devoir d'informer la veuve de la possibilité de faire la demande de pension de réversion allocation vétérançe, ce qui n'a jamais été le cas.

Après analyse, il s'avère que 3 veuves de sapeurs-pompiers volontaires auraient droit à cette pension de réversion. Ces dernières seront informées par la mairie, afin qu'elles puissent en faire elles-mêmes la demande si elles le souhaitent.

Pour information : avec la loi quadriennale, il y a possibilité d'une rétroactivité de 4 ans maximum.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que, le montant total qui serait versé sur une durée de 4 ans serait de : 6 062,64 €.

Monsieur le Maire propose, aux membres du conseil municipal de ne verser l'allocation vétérançe que depuis le début du mandat en 2020, soit un total de **4 546,98 €**.

MM. le Maire et le 1^{er} adjoint, Jean-Luc SCHELCHER quittent tous deux la salle, car leurs familles sont concernées par cette allocation de vétérançe.

M. DIETRICH, 2^{ème} Adjoint au Maire, poursuit la présentation.

Au vu du montant important, il est proposé de verser cette pension qu'à partir du 1^{er} janvier 2022 et sera versé désormais tous les ans, sous condition du dépôt d'une demande, en Mairie, par les personnes concernées, comprenant les pièces justificatives nécessaires.

Il est proposé la délibération suivante :

**Le conseil municipal
à l'unanimité**

- 1. décide d'approuver le versement de la pension de réversion à partir du 1^{er} janvier 2022,**
- 2. décide qu'elle sera versée tous les ans à partir du 1^{er} janvier 2022, sous condition du dépôt d'une demande, en Mairie, par les personnes concernées.**
- 3. décide d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2023,**
- 4. charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 27 février 2023****10. Actualisation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par les opérateurs de télécommunications**

Ce point sera présenté par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit fixer chaque année le montant des redevances dues par les opérateurs de télécommunication pour l'année à venir.

Aussi, dans le cadre de l'occupation du domaine public et sa revalorisation au 1^{er} janvier 2023, les nouveaux indices proposés par l'INSEE conduisent à une légère augmentation des montants plafonds des redevances pour 2023.

Au vu des nouveaux coefficients actualisés pour 2023, une délibération est nécessaire, afin d'en fixer les montants en 2023, à savoir :

- 46,95 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 62,60 € par kilomètre et par artère en aérien
- 31,30 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Il est proposé la délibération suivante :

**Le conseil municipal
à l'unanimité**

- 1. d'appliquer le montant maximum pour 2023 et décide de fixer les tarifs 2023 de la redevance pour occupation du domaine public communal par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :**
 - 46,95 € par kilomètre et par artère en souterrain
 - 62,60 € par kilomètre et par artère en aérien
 - 31,30 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques
- 2. charge le Maire du recouvrement de cette redevance pour 2023, qui sera inscrite à l'article 70323,**
- 3. charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

11. Retour sur les comptes-rendus des instances externes

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait un retour à l'ensemble des membres du conseil municipal sur les diverses réunions d'instances externes qui ont eu lieu.

Périscolaire Jeunesse Ried Brun : M. le Maire donne la parole à Mme UTARD

Mme Utard explique qu'elle a participé au CA du 31 janvier, et les difficultés qu'elle a rencontrées puisqu'elle ne disposait pas des éléments financiers transmis à M. le Maire. Elle signale que malgré un projet de Budget prévisionnel 2023 qui affichait une augmentation de la contribution des communes, celle-ci ne sera pas augmentée ; élément à suivre. Elle signale que l'association est à présent dotée de personnes compétentes qui mettent tout en œuvre pour équilibrer les comptes

Ried Brun : Monsieur le Maire explique le tableau annuel des contributions communales remis par le Ried Brun.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwih

Séance du 27 février 2023

12. Divers

- Commission Environnement du 31 janvier 2023

Ce point est présenté par M. SCHELCHER.

Monsieur SCHELCHER fait un retour aux membres du conseil de la commission environnement du 31 janvier 2023. Lors de cette dernière, il a été planifié différentes manifestations pour 2023, à savoir :

- Le 25 février 2023 : une matinée citoyenne pour le nettoyage au niveau du Liesgraben. Il tient à remercier l'ensemble des bénévoles qui sont venus prêter main forte.
- Le 6 mai 2023 : 1 journée géranium-compost
- Le 16 septembre 2023 : la journée citoyenne – reste encore à définir les ateliers

Il a également été abordé le point sur les plantations au niveau du village et notamment au niveau des bacs.

- Renaturalisation terrains VNF : un point d'information au sujet des projets à venir sur les parcelles VNF est présenté par M. DIETRICH.

Un terrain VNF est en gestion communale actuellement rue des Primevères. La VNF a également donné à la commune la gestion de deux autres parcelles proches du canal. Monsieur DIETRICH avait informé la VNF de la difficulté de gérer, en régie, autant de parcelles au niveau des plantations. L'objectif étant d'aller vers une renaturalisation, avec le moins d'entretien possible.

Monsieur DIETRICH informe le conseil que la VNF l'a mis en contact avec l'Association *l'Homme au Service de la Nature* et son président Philippe Eckert.

Un accord de principe du président de l'Association a été donné pour la sous-gestion des parcelles suivantes :

- Parcelle située à l'arrière de la Rue des primevères dont la finalité est la renaturation et le reboisement comme à l'état d'origine.
- Parcelle située le long du chemin du Keithweg (à proximité du stade municipal) dont la finalité sera la création d'un verger conservatoire autogéré par l'association de la plantation, l'entretien et la cueillette des fruits.

Une convention de sous-gestion sera signée prochainement entre la commune et cette association, avec le support de la VNF.

Monsieur le Maire tient à remercier Mme UTARD Danièle pour l'organisation de la fête de la famille qui a été très réussie et tiens à remercier également tous les bénévoles qui ont participé à la matinée citoyenne.

- Salle des Associations :

Madame UTARD informe les membres du conseil municipal qu'elle a été interpellée par deux personnes, lors de la fête de la famille, concernant l'accessibilité à la salle des associations.

Elle rappelle, également, que lors du conseil du 5 décembre 2022, avoir évoqué la permutation de la salle du conseil municipal dans la salle du 1^{er} étage afin de laisser la salle du rez-de-chaussée aux associations qui le souhaitent. Il avait été proposé d'en rediscuter lors d'un prochain conseil.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Wickerschwihr**Séance du 27 février 2023**

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2023, en points divers, Monsieur le Maire avait indiqué avoir pris la décision de ne pas permuter la Salle « De Lattre » utilisée pour les réunions du Conseil Municipal, mariages et autres réunions de la municipalité avec la Salle Parmentier du 1^{er} étage. Cependant, il rappelle que la salle De Lattre peut être ouverte aux associations le désirant mais avec priorité donnée au Conseil Municipal.

La communication de cette information sera transmise prochainement aux associations.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h15.

Commission des Finances : lundi 13 mars 2023 à 19h30.

Prochain conseil : lundi 27 mars 2023 à 19h30.

Le Maire
Richard LEY

Secrétaire de séance
Lyubica DAUSSE-CONTRERAS

Tableau des signatures

<p>pour l'approbation du procès-verbal des délibérations</p> <p>du Conseil Municipal de Wickerschwihr</p> <p>Séance du 27 février 2023</p>

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
LEY Richard	Maire		
UTARD Danièle	Adjointe au Maire		
SCHELCHER Jean-Luc	Adjoint au Maire		
DIETRICH Antony	Adjoint au Maire		
CARRE Sandrine	Conseillère Municipale		
DAUSSE-CONTRERAS Lyubica	Conseillère Municipale		
FLESCH Christian	Conseiller Municipal		
FRIEH Nicole	Conseillère Municipale		LEY Richard
MEYER Philippe	Conseiller Municipal		
NEYER François	Conseiller Municipal		Excusé
RINGLER Adrien	Conseiller Municipal		
RINGLER Jean-Jacques	Conseiller Municipal		
TROESCH Corinne	Conseillère Municipale		
VAUVILLIER Lionel	Conseiller Municipal		